

d'entendre les cinq voix dissonantes. Car cinq des douze juges (Azerbaïdjan, Géorgie, Malte, Moldavie, Slovaquie) ont pris grand soin de faire entendre leur voix. Ils estiment «que les cheveux les plus fins avaient été coupés en quatre» et que la Cour était parvenue à «une conclusion effrayante», qui «équivalait à un pas en arrière» pour les huit cent vingt millions de citoyens du Vieux Continent.²

«Nous regrettons de devoir nous dissocier du point de vue de la majorité, écrivent les cinq juges dissidents. Après mûre réflexion, nous pensons que (...) ce qui est proposé revient ni plus ni moins à dire qu'une personne lourdement handicapée, *qui est dans l'incapacité de communiquer ses souhaits quant à son état actuel*, peut, sur la base de plusieurs affirmations contestables, être privée de deux composants essentiels au maintien de la vie, à savoir la nourriture et l'eau, et que de plus la Convention est inopérante face à cette réalité. Nous estimons non seulement que cette conclusion est effrayante mais de plus – et nous regrettons d'avoir à le dire – qu'elle équivalait à un pas en arrière dans le degré de protection que la Convention et la Cour ont jusqu'ici offerte aux personnes vulnérables. (...)

Cette affaire est une affaire d'euthanasie qui ne veut pas dire son nom. (...) Le fait d'alimenter une personne, même par voie entérale, est un acte de soins et si l'on cesse ou l'on s'abstient de lui fournir de l'eau et de la nourriture, la mort s'ensuit inévitablement (alors qu'elle ne s'ensuivrait pas autrement dans un futur prévisible). On peut ne pas avoir la volonté de donner la mort à la personne en question mais, en ayant la volonté d'accomplir l'action ou l'omission dont on sait que, selon toutes probabilités, elle conduira à cette mort, on a bien l'intention de tuer cette personne. Il s'agit bien là, après tout, de la notion d'intention positive indirecte, à savoir l'un des deux aspects de la notion de dol en droit pénal.»

Nul ne sait ce qu'il adviendra désormais de la vie de Vincent Lambert. Il n'était pas important que ces cinq juges s'expriment par écrit, c'était essentiel. C'est étrange mais c'est ainsi : il est des dissonances qui peuvent être éclairantes.

Jean-Yves Nau
jeanyves.nau@gmail.com

1 Vincent Lambert ou une nouvelle équation, européenne, du laisser mourir (Rev Med Suisse 2015;11:224-5).

2 L'arrêt de la CEDH et les opinions dissonantes sont consultables à cette adresse : <http://hudoc.echr.coe.int/sites/tra/Pages/search.aspx#{{documentcollectionid2}}>: [«GRANDCHAMBER», «CHAMBER»], «itemid»: [«001-155264»]

carte blanche

Merci, de rien...

Vacances en Sicile, les dernières avant la retraite.

Festival pour les pupilles comme pour les papilles, souffrance pour les genoux sur les chemins caillouteux de l'Antiquité. Salle d'attente vide, je suis donc pour 10 jours le seul malade à me consulter. Admettre l'usure du temps qui s'acharne, et pas seulement sur les articulations.

Temps pour voir, vivre, entendre, lire aussi. Réfléchir à ce monde qu'on quitte ou que l'on abandonne.

fermeture du cabinet les tutoyer enfin ?

Et réfléchir à cette anecdote suivante : Je rencontre un collègue et lui demande comment se passe sa récente retraite, lui qui n'a pas compté ses heures passées dans les institutions : «Assez mal» il me répond – Et pourquoi ? «On ne sait plus qui on est !»

Bigre, c'est vrai au fond, qui suis-je encore que je pourrais ne plus être dans 2 mois ?

C'est sûr qu'il m'importe peu d'être connu, le travail dans l'ombre m'était agréable, mais je ne suis pas indifférent à être reconnu. La plupart de mes confrères comme moi-même, à des degrés divers, ont ce besoin de reconnaissance, que le patient soit ouvrier ou grand bourgeois. Elle balaie pour un temps le doute



Il me plaît, au moment des adieux de la dernière consultation, de relire avec le patient les premiers mots inscrits dans le dossier parfois vieux de plus de 30 ans, cette toute première rencontre où souvent tout se passe et forge «le début d'une longue amitié» (Humphrey Bogart dans Casablanca). L'occasion de revoir le film de leur vie, de reconsidérer les choix auxquels on a participé, que l'on a parfois encouragés par paternalisme bienveillant et somme toute souvent recherché. Combien de conseils n'ai-je pas donné à des patients souvent plus âgés ! Tous ces personnages, tous différents avec lesquels on a fait un bout de chemin pourrais-je, à l'instar d'un collègue morgien, à la

qui m'a toujours accompagné et cette reconnaissance va perdurer et s'exprimer au fil du temps et des rencontres.

«On ne sait plus qui on est !» Oserai-je affronter cette terra incognita qu'on appelle anonymat ? Ne plus décider pour autrui, être rien ni personne, état libérateur ? Souhaiter moins de devoirs et plus de désirs, est-ce légitime ?

Parce que cette litanie trop souvent entendue ces derniers temps : «Docteur, qu'allons-nous devenir si vous partez ?» me fait réaliser avec effroi les effets secondaires de la «prescription de soi» chère à Balint : la dépendance !

Et moi de leur répondre, comme souvent, par une autre question : «Que vais-je moi-même devenir quand je vous aurai quitté ?»

Et déjà pourquoi «devenir» ? Si l'on se contentait d'être en attendant d'avoir été.

N'être rien, 3 fois rien.

Trois fois rien, c'est déjà quelque chose, disait Raymond Devos.



Dr Georges Conne
Avenue de la Gare 4
1030 Bussigny
cobiri@bluewin.ch